

INTERCLUBS WD & MD

powered by



RÈGLEMENT INTERCLUBS

2 0 2 6

version novembre 2025



Association
Francophone
de Padel

SOMMAIRE

1.	Règles générales	2
2.	Définitions	4
3.	Catégories	5
4.	Formats de rencontre et de jeu :	9
5.	Horaires et Calendrier	10
6.	Composition des équipes	12
7.	Inscriptions des équipes	14
8.	Tirage au sort des poules et du tour final	15
9.	Arbitrage / juge-arbitrage	17
10.	Déroulement des rencontres.....	18
11.	Points attribués dans le ranking	20
12.	Conditions financières.....	20
13.	Amendes et sanctions	20



1. Règles générales

- 1.1. Les interclubs de padel sont une compétition par équipe organisée par l'AFPadel et destinée aux joueurs affiliés aux clubs membres de l'AFPadel.
- 1.2. Un club qui participe aux interclubs accepte tous les points de règlement décrits dans le présent document.
- 1.3. Chaque club doit disposer d'un juge-arbitre ayant suivi une formation fédérale. Si ce n'est pas le cas, une personne devra être désignée par le club comme responsable des interclubs et sera la personne de contact avec l'AFPadel. Un juge-arbitre (ou un responsable interclubs) doit être présent lors de chaque rencontre.
- 1.4. Le juge-arbitre d'une rencontre peut, en accord avec le présent règlement, prendre les mesures qu'il juge adéquates au bon déroulement de la rencontre.
- 1.5. Les interclubs de padel sont réservés aux joueurs affiliés avec une licence « Joueur » à un club membre de l'AFPadel (sauf dérogation) en ordre d'affiliation fédérale.
- 1.6. L'affiliation individuelle d'un joueur est demandée sur le site de l'AFPadel (www.AFPadel.be). Pour être considérée comme valide, la demande doit être validée par le club avant la rencontre.
- 1.7. Les différentes affiliations sont décrites sur le site de l'AFPadel.
- 1.8. La licence donne accès à toutes les catégories suivant les modalités décrites au point 3 du présent règlement.
- 1.9. Un joueur ne peut participer à la compétition que pour le club qui lui a octroyé sa licence.
- 1.10. La gestion des interclubs est effectuée via le système informatique de la fédération : www.AFPadel.be (Mon AFPadel).
- 1.11. Le présent règlement peut être soumis à des changements en cours d'année suivant la procédure décrite dans le R.O.I. de l'AFPadel.
- 1.12. Les rencontres peuvent se jouer sur des terrains en plein air ou couverts. Lorsque les terrains sont pourvus d'un éclairage, il est obligatoire de terminer la rencontre. Les terrains doivent être conformes aux règles de la FIP sauf dérogation accordée par l'AFPadel.
- 1.13. Au niveau de l'organisation des compétitions au sein d'un club, les interclubs sont prioritaires par rapport aux tournois. Les juges-arbitres des tournois doivent tenir compte des jours et horaires des interclubs pour organiser leurs poules et tableau final.



- 1.14. L'âge minimum pour participer aux interclubs seniors est de 12 ans (acquis ou à acquérir) dans l'année d'interclubs concernée.



2. Définitions

- 2.1. La CATEGORIE désigne le niveau de l'interclub.
- 2.2. La condition de participation d'un joueur dans l'une ou l'autre catégorie est déterminée par ses points ELO.

Les points ELO déterminants l'accès d'un joueur à une catégorie sont ceux arrêtés au 05/01/2026, ou ceux reçus lors de l'obtention de son affiliation ou de sa modification de « classement ».

Aucune réévaluation des points ELO d'un joueur ne sera faite après la clôture des inscriptions des équipes, à l'exception des nouveaux affiliés non/mal évalués et des joueurs qui auraient gagné un nombre de points leur permettant de jouer 2 catégories au-dessus de leur catégorie d'origine ou de la catégorie la plus basse dans laquelle il pouvait s'inscrire au 05/01/2026.

- 2.3. Une « JOURNEE D'INTERCLUBS » reprend l'ensemble des rencontres prévues à une DATE dans le planning. Pour les catégories MD100 et WD50, les matchs se jouant le vendredi sont considérés comme faisant partie de la même « JOURNEE D'INTERCLUBS » que les matchs programmés le samedi pour les MD100 et le dimanche pour les WD50. La « JOURNEE D'INTERCLUBS » d'une rencontre reste donc celle prévue au planning même en cas de remise.



3. Catégories

3.1. Les catégories organisées sont les suivantes : Dames, Messieurs et Jeunes.

3.2. En Messieurs (Senior) :

- **MD100**
- **MD200**
- **MD300**
- **MD400**
- **MD500**
- **MD700**

3.3. En Dames (Senior) :

- **WD50**
- **WD100**
- **WD200**
- **WD300**
- **WD400**
- **WD500**

3.4. Les dames peuvent uniquement jouer dans les catégories hommes mentionnées ci-dessus selon les mêmes conditions particulières mentionnées (POINTS DAMES = POINTS HOMMES).

3.5. En Jeunes :

- **REPLACE PAR LA JUNIOR PADEL LIGUE**

3.6. DAMES 500

Les joueuses classées en WD500 et inscrites dans un club afin de constituer une équipe d'interclubs pourront bénéficier des dispositions applicables aux inter-équipes. À ce titre, elles sont autorisées à représenter un second club afin de participer aux interclubs masculins en catégorie MD500. Cette possibilité est strictement limitée à cette catégorie et doit respecter l'ensemble des règles de sélection, d'alignement et de transfert en vigueur dans le cadre des interclubs AFPadel.



3.7. Conditions d'accès aux catégories :

INTERCLUBS					
DAMES	Points de la paire		Conditions individuelles		GENRE
	Min.	Max.	Min.	Max.	
WD50	0	400	0	250	♀
WD100	0	800	0	500	♀
WD200	0	1400	0	800	♀
WD300	800	2200	400	1200	♀
WD400	1200	3000	600	∞	♀
WD500	1600	∞	800	∞	♀

INTERCLUBS					
HOMMES	Points de la paire		Conditions Individuelles		GENRE
	Min.	Max.	Min.	Max.	
MD50 PAS D'INTERCLUB MD50					
MD100	0	800	0	500	♂ ou ♀
MD200	0	1400	0	800	♂ ou ♀
MD300	0	2200	0	1200	♂ ou ♀
MD400	1200	3000	600	1600	♂ ou ♀
MD500	1600	3800	800	2000	♂ ou ♀
MD700	3200	4600	1400	∞	♂ ou ♀



3.8. Pour participer aux compétitions seniors, l'âge minimum requis est de 12 ans (acquis ou dans l'année) pour l'année de tournois en cours (toute demande de dérogation doit faire l'objet d'une demande auprès de la commission compétitions).

3.9. Conditions d'inscription dans les différentes catégories :

Définition :

- Les **points ELO** déterminent l'accès des joueurs aux catégories (collectifs et individuels).

Les points Elo sont attribués par l'AFPadel selon les résultats sportifs enregistrés dans les compétitions officielles de l'AFPadel. Un nouvel affilié pratiquant le padel dans une autre association ou un autre sport de raquette tel que le tennis, le squash, le badminton se verra attribuer des points Elo selon le tableau d'assimilation ci-dessous. Après son assimilation à une catégorie, ses classements dans les autres sports n'auront plus aucune incidence sur ses points Elo à AFPadel.

Si un joueur est classé dans plusieurs de ces sports, il doit indiquer le CLASSEMENT le plus haut lors de son affiliation. Voici le tableau d'assimilation des dames.

DAMES						
Tennis	C30/6 à C30/3	C30/2 à C15/3	C15/2 à B+2/6	B0 à B-15	B-15/1 à A	-
Squash	D	C	B	A	-	-
Badminton	8 à 12	4 à 7	2 et 3	1	-	-
Tennis de Table	D ou E	C	B	A	-	-
Padel	P50	P100	P200	P300	P400	P500
Assimilation Catégorie	WD50	WD100	WD200	WD300	WD400	WD500
Assimilation Points Elo	100	200	600	1000	1400	1800

Voici le tableau d'assimilation des hommes.

MESSIEURS							
Tennis	C30/6 à C30/3	C30/2 à C15/3	C15/2 à B+4/6	B+2/6 à B-2/6	B-4/6 à B-15/1	B-15/2 à A	-
Squash	D	C	B	A	-	-	-
Badminton	8 à 12	4 à 7	2 et 3	1	-	-	-
Tennis de Table	D ou E	C	B	A	-	-	-
Padel	P100	P200	P300	P400	P500	P700	P1000
Assimilation Catégorie	MD100	MD200	MD300	MD400	MD500	MD700	MD1000
Assimilation Points Elo	200	600	1000	1400	1800	2200	2400



Les nouveaux affiliés qui ne pratiquent pas l'un des sports repris dans le tableau d'assimilation ci-dessus, solliciteront **OBLIGATOIUREMENT** l'attribution de points ELO lors de l'obtention de leur licence « Joueur » auprès de leur responsable de club (via le formulaire d'affiliation).

Un joueur ne pourra participer à une compétition officielle de l'AFPadel sans avoir reçu de points Elo. Le responsable de club **DOIT** proposer une assimilation de tout du nouvel sur base de :

- son classement de padel dans une autre fédération
- d'une évaluation de sa pratique quotidienne

Tout joueur ayant une assimilation différente entre l'AFPadel et les autres fédérations/associations se verra attribuer des points Elo en adéquation à la fédération/association où celui-ci est le plus représentatif.

Les joueurs peuvent faire l'objet d'une réévaluation de leur point Elo. Celle-ci peut/doit être proposée par : le secrétariat de son club, un juge-arbitre, un membre du staff ou de l'organe d'administration de l'AFPadel.

Dans le cas où la réévaluation des points Elo intervient par suite de la proposition d'un des officiels mentionnés ci-dessus, et que l'assimilation initiale (opérée à l'affiliation) est correcte, le joueur pourra terminer les compétitions en cours (excepté les Interclubs et les Inter-équipes). Il devra cependant se désinscrire des compétitions futures auxquelles il serait inscrit et pour lesquelles il ne peut plus participer du fait de ses nouveaux points Elo

Dans le cas où un joueur a omis de renseigner son classement dans un des sports mentionnés dans le tableau d'assimilation, celui-ci sera automatiquement adapté et il sera immédiatement exclu de toute compétition en cours.

En cas de litige, la commission compétitions de l'AFPadel sera la seule compétente pour prendre une décision, au cas par cas.



4. Formats de rencontre et de jeu :

- 4.1. Dans les catégories MD et WD, chaque rencontre se déroule en 3 séries de 2 matchs. Un joueur ne peut jouer qu'un seul match avec le même partenaire. Un joueur ne peut jouer qu'un seul match par série de 2 matchs. (Exemple : il ne peut pas jouer à la fois dans les matchs 1 et 2, dans les matchs 3 et 4 ou dans les matchs 5 et 6).
- 4.2. Dans les catégories YD et YWD, chaque rencontre se déroule en 2 séries de 2 matchs. Un joueur ne peut jouer qu'un seul match avec le même partenaire. Un joueur ne peut jouer qu'un seul match par série de 2 matchs. (Exemple : il ne peut pas jouer, à la fois, dans les matchs 1 et 2 ou dans les matchs 3 et 4).
- 4.3. Dans toutes les catégories, les rencontres se déroulent en 1 set jusqu'à 9 jeux (Tie Break en 7 à 8-8). A l'exception des WD400, des WD500 et des MD700 où les rencontres se déroulent en 2 sets gagnants et super tie-break au 3^{ème} set.
- 4.4. Toutes les compétitions organisées par l'AFPadel se jouent avec égalité et avantages. Le format 'Golden Point' n'est pas appliqué.



5. Horaires et Calendrier

5.1. Horaires des rencontres :

	VENDREDI		SAMEDI		DIMANCHE	
9h00			MD500 (MD100)	WD100 (MD300)	WD200 (MD400)	WD50 (WD300)
13h00			MD300	WD400 (WD100)	MD700 MD200	WD500
17h00			MD100 (MD500)	(WD400)	(MD200)	(WD200)
19h00	MD400 (MD100)	WD300 (WD50)				

Les horaires mentionnés en vert sont **prioritaires**. Si, en fonction du nombre d'équipes inscrites, ces horaires ne peuvent être respectés, les horaires secondaires (en noir) seront utilisés. **Il faut donc être disponible aux deux (trois) horaires mentionnés.**

Les catégories MD100 et WD50 disposent d'un créneau secondaire le samedi à 9h et le vendredi à 19h00. L'heure de début de rencontre le vendredi peut légèrement varier suivant les spécificités du club visité (fermeture pour 22h00).

5.2 Calendrier des rencontres :

Phase de poules

- Week-end du 13, 14 et 15 mars : première journée de poules
- Week-end du 20, 21 et 22 mars : deuxième journée de poules
- Week-end du 27, 28 et 29 mars : troisième journée de poules
- Week-end du 3, 4 et 5 avril : quatrième journée de poules
- Week-end du 10, 11 et 12 avril : cinquième journée de poules

Phases finales

- Week-end du 17, 18 et 19 avril : seizièmes de finale (1/64)
- Week-end du 8, 9 et 10 mai : trente-deuxièmes de finale (1/32)
- Week-end du 15, 16 et 17 mai : seizièmes de finale (1/16)
- Week-end du 22, 23 et 24 mai : huitièmes de finale (1/8)
- Week-end du 29, 30 et 31 mai : quarts de finale (1/4)
- Week-end du 5, 6 et 7 juin : demi-finales (1/2)
- Week-end du 13 et 14 juin : finales



Dans les catégories fortement représentées, les équipes entreront en compétition dès les soixante-quatrièmes de finale. Pour les catégories comptant moins d'équipes, l'entrée en lice pourra se faire à un stade plus avancé, par exemple en quarts de finale. Le point de départ dépendra donc du nombre d'équipes inscrites dans chaque catégorie.

Chaque catégorie suivra ensuite le calendrier général des phases finales, en respectant les dates prévues pour le tour correspondant.

Toutes les rencontres de la phase qualificative de poules doivent être clôturées pour le dimanche [12](#) avril à minuit (il y a donc une semaine de récupération possible).

Le tour final débutera, [le week-end des](#) 17, 18 et 19 avril 2026. Les rencontres seront programmées en fonction du nombre d'équipes engagées.

Les finales de toutes les catégories seront organisées dans un club neutre, à savoir :

SAMEDI ET/OU DIMANCHE 13-14 JUIN 2026

Club à déterminer

	Finales Interclubs 2026					
	Samedi et/ou dimanche 13-14/06/2026					
	T1	T2	T3	T4	T5	T6
9h00						
10h00						
11h00						
12h00						
13h00						
14h00						
15h00						
16h00						
17h00						
18h00						
19h00						
20h00						
21h00						
22h00						
22h30						

En fonction des équipes qualifiées en WD400 et WD500, les horaires des catégories MD100, MD400 et WD400 pourraient être modifiés.



5.3 En cas de report, les règles suivantes sont d'application :

Tout changement d'horaire ou report d'une rencontre peut être négocié entre les deux capitaines. En cas de report, le club visité reste le même (sauf accord des capitaines). Ces changements doivent être communiqués à la fédération (secretariat@AFPadel.be), et enregistrés dans Mon AFPadel. Si les capitaines n'ont pas trouvé d'accord, l'horaire de départ doit être respecté.

- Tout match terminé est acquis.
- Toute série de 2 matchs en cours doit être terminée avec les mêmes joueurs et selon les mêmes compositions que celles renseignées sur la feuille de match.
- Tout match en cours doit se terminer avec les mêmes joueurs, au point où il a été arrêté.
- Si une série de 2 matchs n'a pas débuté, la feuille de match de cette série peut être complètement ou partiellement changée (dans Mon AFPadel).
- Les joueurs changés peuvent être remplacés par tout joueur, dans le respect des règles du point 3.

En cas de remise, la date de celle-ci doit être programmée au moment où la décision de remettre la rencontre est prise. La date doit être communiquée immédiatement par mail au secrétariat de l'AFPadel et une demande doit être envoyée au capitaine adverse via « Mon AFPadel ».

5.4 Les joueurs participants à une rencontre remise doivent être membre du club au moment de la date originale de la rencontre.

5.5 Le planning des interclubs sera communiqué aux responsables des clubs et aux joueurs via le site de l'AFPadel. Les résultats et classements seront mis à jour sur « Mon AFPadel ».

5.6 Les horaires et le lieu des rencontres seront disponibles sur le site de la fédération.

6 Composition des équipes

6.1 Tout joueur inscrit sur la liste de force de l'équipe peut participer à la rencontre.

6.2 Chaque club pourra, en cours d'interclubs, faire des ajouts de joueurs. Ceux-ci devront avant de monter sur le terrain :

- Être en ordre d'affiliation licence « Joueur »
- Avoir un nombre de points ELO (la demande de points ELO doit être rentrée à l'AFPadel 48h avant le jour de la rencontre si la personne n'en a pas encore)
- Être en ordre de cotisation dans leur club
- Être inscrits dans l'équipe sur « Mon AFPadel »

6.3 L'ajout du joueur dans le système devra être fait avant le début de la rencontre.



- 6.4 Ne jamais supprimer un joueur d'une liste de force car il perdrait tous ses points acquis en interclubs.
- 6.5 Un joueur ne peut pas participer à 2 rencontres la même « Journée d'interclubs » dans la même catégorie. Si une rencontre est reportée, il faut tenir compte de la « Journée d'interclubs » d'origine pour savoir si une personne peut jouer.
- 6.6 Un joueur peut participer à 2 rencontres la même « Journée d'interclubs », mais dans 2 catégories différentes.
- 6.7 Un joueur sous certificat médical ne peut participer à aucune compétition durant la période que couvre le certificat médical (tournois, interclubs ou autres).



7 Inscriptions des équipes

7.1 L'inscription des équipes devra se faire entre le 05/01/2026 et le **08/02/2026 à minuit au plus tard.**

7.2 Nombre d'équipes autorisées :

En fonction du nombre de terrains dont il dispose, un club peut inscrire en catégories Senior :

1 terrain :	2 équipes par créneau
2 terrains :	3 équipes par créneau
3 terrains :	4 équipes par créneau
4 terrains :	5 équipes par créneau
5 terrains :	7 équipes par créneau
6 terrains :	8 équipes par créneau
7 terrains :	9 équipes par créneau
8 terrains :	10 équipes par créneau
9 terrains :	11 équipes par créneau
10 terrains et plus :	12 équipes par créneau

Exemple :

Club à 2 terrains qui souhaite inscrire 3 équipes en WD300 et 3 équipes en MD500. Il peut :

Créneau 1 : samedi 09h : 1 équipes en MD500 et 1 WD300
Créneau 2 : samedi 13h : 2 équipes en WD300
Créneau 3 : samedi 17h : 2 équipes en MD500

Suivant le nombre d'équipes inscrites par catégorie et par club, le créneau horaire peut être modifié avec accord des 2 capitaines (le jour reste le même). Exemple : club à 2 terrains ayant 3 équipes dont 2 programmées à 9h à domicile mais n'ayant pas d'équipe prévue à 13h. Une des deux équipes pourra être déplacée à 13h.

Les clubs ne disposant que d'un seul terrain pourront recevoir des rencontres d'Interclubs uniquement pour les créneaux du samedi et du dimanche,
Soit à 9h00 et/ou 16h

Soit à 13h00. Ils peuvent inscrire UNE équipe aux autres créneaux (vendredi 19h, samedi et dimanche à 17h) qui jouera uniquement à l'extérieur.



8 Tirage au sort des poules et du tour final

8.1 Une poule d'interclubs compte minimum 3 et maximum 6 équipes. Si une catégorie se compose de 7 équipes, une seule poule de 7 est autorisée.

8.2 La composition des poules se fera, dans la mesure du possible, sur une base régionale. Si le nombre d'équipes inscrites par région n'est pas suffisant que pour assurer une répartition régionale, les poules de cette catégorie seront organisées en inter-régions.

8.3 Dans la mesure du possible, si 2 équipes d'un même club se retrouvent dans la même poule, elles doivent se rencontrer lors de la 1^{ère} journée d'interclubs.

8.4 Il y aura 2 sortants par poule qui disputeront le tour final. Dans le cas d'une catégorie présentant une seule poule de 6 ou de 7 équipes, il y aura 4 sortants.

8.5 Les points attribués aux équipes lors des rencontres de poules :

- Victoire = 3 points
- Égalité = 1 point
- Défaite = 0 point

8.6 Si 2 équipes terminent à égalité de points à la fin de la phase de poules (ou lors d'une rencontre du tableau final), elles seront départagées en fonction de leur confrontation directe. Si le résultat de la rencontre est une égalité, on départage les équipes de la manière suivante :

- 1) On calcule la différence entre les sets gagnés et les sets perdus. Le super tie-break compte pour un set.
- 2) Si l'égalité persiste : on calcule la différence entre les jeux gagnés et les jeux perdus. Le super tie-break est comptabilisé 7 jeux à 6 jeux.
- 3) Si l'égalité persiste, c'est le gagnant du 5^{ème} match qui détermine le vainqueur de la rencontre.

8.7 En cas d'égalité de points entre trois équipes (ou plus) en sortie de poule, l'ordre sera établi suivant le calcul qui suit :

- 1) Le calcul de la différence entre les matchs gagnés et les matchs perdus dans les rencontres concernant les équipes à égalité (les résultats avec les autres équipes ne sont pas pris en compte).
- 2) Si l'égalité persiste, entre trois équipes (ou plus), le calcul de la différence entre les sets gagnés et les sets perdus dans les rencontres concernant les équipes à égalité (les résultats avec les autres équipes ne sont pas pris en compte).
- 3) Si l'égalité persiste, entre trois équipes (ou plus), le calcul de la différence entre les jeux gagnés et les jeux perdus dans les rencontres concernant les équipes à égalité (les résultats avec les autres équipes ne sont pas pris en compte).



- 4) Si trois équipes (ou plus) sont encore à égalité,
 - a. Le(s) calcul(s) est (sont) à nouveau effectué(s) en tenant compte de toutes les rencontres jouées dans la poule et en respectant le même ordre énuméré ci-dessus
 - b. S'il devait encore subsister une égalité, le JA général des interclubs déterminera les deux équipes sortantes par tirage au sort en cas d'égalité pour la 1^{ère} et 2^{ème} place, ou une équipe en cas d'égalité pour la 2^{ème} place.
- 5) Si lors des étapes 1,2,3 et 4 l'égalité se réduit à 2 équipes, c'est la règle de la confrontation directe qui est d'application.

8.8 Les 1^{er} de poules seront placés en priorité sur les places « Bye » du 1^{er} tour du tableau final par tirage au sort. Dans le cas où il y aurait plus d'équipes 1^{ère} de poule que de place « Bye », il pourrait y avoir des équipes 1^{ère} de poule placées au 1^{er} tour du tableau final.

8.9 Club visité/visiteur dans le tableau final : un 1^{er} de poule recevra au 1^{er} tour du tableau final.

Pour les tours suivants, la fédération organisera les rencontres de manière à répartir au mieux les matchs à domicile et à l'extérieur.

Les règles de désignation du club receveur sont les suivantes : le nombre de fois qu'une équipe a reçu et a été en déplacement dans le tableau final (l'équipe qui a reçu le moins de fois reçoit). Quand une équipe est « BYE », elle est considérée comme ayant reçu le match.

8.10 Si les deux équipes ont le même ratio, l'équipe qui reçoit est celle qui est placée en haut dans le tableau, (exemple deux équipes à égalité et ayant débuté au même stade de la compétition, c'est l'équipe placée en haut du tableau qui reçoit)

8.11 Si le club qui devait normalement recevoir une rencontre est dans l'incapacité de le faire (nombre max. d'équipes jouant à la maison déjà atteint, tournoi programmé ce WE là, ou autres circonstances transmises au secrétariat de l'AFPadel), la rencontre sera automatiquement programmée dans le club adverse (l'AFPadel ne demandera jamais à un club de devoir louer des terrains dans un autre club pour le bon déroulement d'une rencontre).



9 Arbitrage / juge-arbitrage

9.1 Pour chaque rencontre, le club visité désignera un responsable interclubs. Celui-ci sera obligatoirement présent lors des rencontres et prendra les décisions qui s'imposent pour assurer le bon déroulement des rencontres, dans un esprit fair-play et constructif.

9.2 Une rencontre d'interclubs se joue obligatoirement sur deux terrains. A l'exception :

- Des clubs n'ayant qu'un seul terrain
- Si plusieurs rencontres sont prévues en même temps

9.3 Si le club dispose de 3 terrains et qu'il accueille 2 rencontres en même temps, les matchs doivent se dérouler suivant le tableau ci-dessous :

Rotation	Terrain 1	Terrain 2	Terrain 3
1	Match 1	Match 2	Match 1
2	Match 3	Match 4	Match 2
3	Match 6	Match 3	Match 4
4	Match 5	Match 5	Match 6

Rencontre 1

Rencontre 2



10 Déroulement des rencontres

- 10.1 **A destination des clubs :** toutes les rencontres doivent obligatoirement se dérouler sur 2 terrains (sauf pour les clubs à 1 terrain). Sauf dans le cas où la fédération a programmé plus de rencontres que de terrains disponibles. Par exemple 3 rencontres sur 2 terrains, 4 rencontres sur 5...). Dans ce cas, la règle 9.1 sera d'application.
- 10.2 Les joueurs de la 1^{ère} série de matchs doivent être présents minimum 15 minutes avant le début de la rencontre.
- 10.3 Au plus tard 15 minutes avant le début de la première série de matchs, les deux capitaines encodent dans « Mon AFPadel », sur la feuille de match de la rencontre en cours, leurs 2 équipes pour la 1^{ère} rotation de 2 matchs. Une fois les équipes encodées, la composition des paires ne peut plus être modifiée (quelle qu'en soit la raison). Cette règle est d'application à chaque encodage d'équipes dans « Mon AFPadel ».
- 10.4 Pour la seconde et/ou la dernière série de matchs, les deux capitaines encodent à chaque fois leurs 2 équipes avant de monter sur le terrain. La composition des équipes est libre, cependant, un joueur ou une joueuse ne peut jouer qu'un seul match avec le même partenaire.
- 10.5 Une « série de matchs » est considérée comme débutée une fois les équipes encodées dans « Mon AFPadel ». En cas de blessure d'un joueur pendant l'échauffement, le match est considéré comme perdu.
- 10.6 L'ordre des matchs au sein de chaque série est libre.
- 10.7 Le responsable interclubs (ou JA) du club visité est chargé de contrôler :
- 1°. Que l'encodage des équipes (visitée et visiteuse) sur la feuille de match dans « Mon AFPadel » soit fait avant de débuter la partie, et ce avant chaque série de 2 matchs.
 - 2°. Que les joueurs(ses) sur le terrain soient bien les joueurs(ses) mentionné(e)s sur la feuille de match dans « Mon AFPadel ».
 - 3°. Que l'encodage des résultats soit correct et fait après chaque série de 2 matchs joués.
 - 4°. Que la feuille de match dans « Mon AFPadel » soit signée par les 2 capitaines à la fin de la rencontre d'interclubs.
- ATTENTION : si le JA ou responsable interclubs laisse jouer les équipes sans que le travail administratif d'encodage et de vérification préalable ne soit fait, aucune plainte post rencontre ne sera recevable et les résultats sportifs obtenus sur le terrain seront validés.
- 10.8 Si un joueur ne satisfait pas aux conditions de participation de la catégorie concernée par la rencontre, le match est perdu sur un score de forfait 9-0 (ou 6-0 6-0 suivant le format du match). Il faut donc encoder ce score dans la plateforme informatique.
- 10.9 Une paire qui abandonne un match donne l'ensemble des jeux restants à la paire adverse. Il faut encoder le score dans la plateforme informatique (**pas de retrait, ni de WO**).



- 10.10 Les résultats de la rencontre doivent être encodés le jour même de la rencontre dans le système informatique et au plus tard pour le lundi à minuit. En cas de défaut d'encodage se référer à l'article 13 (Amendes et sanctions) qui prévoit un WO de la rencontre de l'équipe qui reçoit et d'une amende.
- 10.11 En cas de problème informatique, une feuille papier doit être complétée et transmise au responsable IC du club visité. Celui-ci pourra encoder les résultats présents sur la feuille dès le lendemain de la « JOURNÉE D'INTERCLUBS » de la rencontre.
- 10.12 Le coaching est autorisé lors des changements de côté par l'ensemble des joueurs de l'équipe ou le capitaine.
- 10.13 Le capitaine peut être un membre non-joueur. En cas de remise de la rencontre, le capitaine peut être remplacé.
- 10.14 Le J-A ou le responsable interclubs peut demander les pièces d'identité des joueurs.
- 10.15 Une équipe qui déclare forfait doit prévenir l'AFPadel (secretariat@afpadel.be) et l'équipe adverse via « Mon AFPadel ».
- 10.16 Exceptionnellement, une rencontre peut être jouée dans un autre club (terrain inondé, terrain en cours de construction...). Le club de substitution doit se trouver dans un rayon de 20 minutes de trajet du club initial. **Le club visité devra en informer le club visiteur et la fédération.**
- 10.17 En cas d'intempéries annoncées, les capitaines d'équipes feront preuve de « **bonne intelligence** » pour analyser et anticiper la situation pour maintenir, reporter, intervertir, reporter ou déplacer une rencontre. En cas de désaccord, contacter le secrétariat de l'AFPadel qui tranchera la situation.



11 Points attribués dans le ranking

- 11.1 Les points gagnés en interclubs seront comptabilisés pour le ranking Messieurs ou Dames.
- 11.2 Les tableaux de répartition des points gagnés en interclubs est disponible sur la page « Documentation » du site de l'AFPadel.

12 Conditions financières

- 12.1 L'inscription d'une équipe aux interclubs est de **20€**.
- 12.2 Le club visité met à disposition le(s) terrain(s).
- 12.3 Le club visité fournira un tube de balles neuves par match pour les rencontres des catégories WD400, WD500 et MD700. Dans toutes les autres catégories, les équipes visitées fournissent 2 tubes de balles neuves pour l'ensemble des matchs de la rencontre.

13 Amendes et sanctions

- 13.1 Le code de conduite de la FIP est d'application pour toutes les compétitions officielles.
- 13.2 En cas d'infraction au règlement, de plainte ou de non-respect des règles de convivialité, une équipe peut être disqualifiée pour la rencontre jouée ou pour l'ensemble des interclubs.
- 13.3 Les amendes sont facturées aux clubs. Nous recommandons à ceux-ci de faire signer un engagement de prise en charge de ces amendes par les joueurs lors de leur inscription en interclubs.
- 13.4 Les clubs pourront transmettre un listing des personnes n'étant pas en ordre de paiement : cotisation, amendes, cours... Ces joueurs seront bloqués par la fédération et ne pourront : changer de club, reprendre une licence, participer aux compétitions de l'AFPadel tant qu'ils ne se seront pas mis en ordre.



13.5 Tableau des amendes et sanctions :

Catégorie 1 – Infractions sportives		
Type d'amende	Amende	Sanction/Résultat
Forfait général avant le début de la compétition	300 €	Toutes les rencontres perdues par forfait 6-0
Forfait annoncé plus de 48 h avant	Amende forfaitaire : 75 €+ Indemnité additionnelle au bénéfice du club hôte (durée × coût des terrains)	Toutes les rencontres perdues par forfait 6-0
Forfait annoncé moins de 48 h avant	Amende forfaitaire : 150 €+ Indemnité additionnelle au bénéfice du club hôte (durée × coût des terrains)	Toutes les rencontres perdues par forfait 6-0
Second forfait d'une même équipe	Même amende (75 € ou 150 € selon délai)+ Indemnité additionnelle au bénéfice du club hôte	Disqualification pour le reste de la compétition
Nombre de joueurs insuffisant (1 ou 2 absents)	50 € par match non joué	Match(s) perdu(s) sur forfait (9-0 ou équivalent)
Retard de plus de 15 minutes	50 €	Rencontre perdue par forfait 6-0
Catégorie 2 – Infractions liées au fair play		
Type d'amende	Amende	Sanction/Résultat
Comportement antisportif (insultes, agressivité, refus de jeu...)	Aucune	Sanction sportive décidée par la commission de discipline (avertissement, suspension, exclusion...)
Catégorie 3 – Infractions liées à la triche		
Type d'amende	Amende	Sanction/Résultat
Faute à l'identité (non inscrit, pièce non valable, usurpation)	25 € par joueur concerné	Perte de la rencontre complète
Oubli d'assimilation / affiliation incorrecte	100 €	Match ou rencontre perdue sur forfait selon l'incidence
Participation à deux rencontres dans la même catégorie le même jour	Aucune	Perte de tous les matchs joués ce jour-là dans la catégorie



* L'amende additionnelle rétrocédée par l'Association Francophone de Padel au club hôte. Si le club visiteur déclare forfait moins de 48h avant le début de la rencontre, l'amende forfitaire est majorée d'une amende additionnelle calculée comme suit : [durée estimée de l'interclub] * [cout de la location des terrains]. Si c'est le club hôte qui déclare forfait, l'amende additionnelle n'est pas d'application.

- Le cout de la location du terrain est fixé à 24 euros/heures pour le calcul des amendes additionnelles.
- L'amende est de **108 €** pour les interclubs en set de 9 soit [4,5] * [24]
- L'amende est de **216 €** pour les interclubs en 2 sets (avec ST) soit [9] * [24]
- L'amende est de 144€ pour les interclubs jeunes en 2 sets (avec ST) soit [6] * [24]

**

L'amende forfitaire et additionnelle sont doublées en cas de forfait pour une finale